

LES ROUSSES, village frontalier

Les Rousses sont une commune frontalière de la Suisse (canton de Vaud). La frontière de la Cure se trouve à 2,5 km du centre du village tandis que celle de Bois d'Amont en est éloignée d'une dizaine de km.

Cette situation crée des conditions particulières ainsi qu'un ensemble de "réflexes" pour les habitants de notre commune.

La frontière

Une partie importante du domaine skiable de la station des Rousses s'étend le long de la route qui mène au col de la Faucille, sur les pentes de la Dôle. Pour accéder aux remontées mécaniques, les skieurs et autres amateurs de glisse franchissent souvent sans le savoir la frontière franco-suisse. Rares sont ceux qui connaissent l'histoire de cette zone

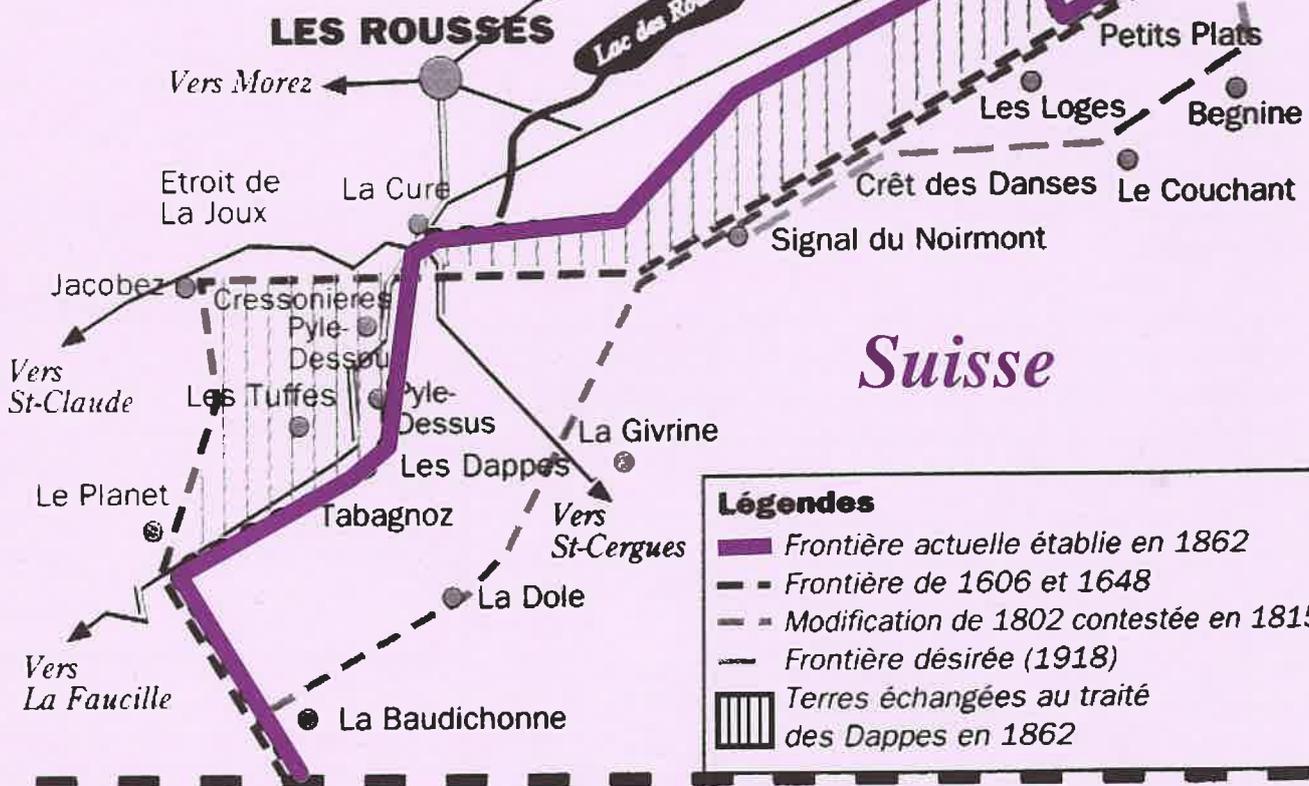
entre le Chalet de la Pyle (au pied de la montagne des Tuffes) et le Tabagnoz. Au XVI^e siècle, la frontière entre les possessions des monastères du Lac de Joux (l'Abbaye), d'Oujon (Saint-Cergue) et Bonmont (près de Nyon) et celui de Saint-Oyen de Joux (Saint-Claude) fut précisée par des accords passés entre les Ducs de Savoie pour les trois premiers, et les Comtes de Bourgogne pour le

La vallée des Dappes

France

BOIS-D'AMONT

Le Carroz



frontalière, appelée "Vallée des Dappes" depuis 1862, année de la signature du Traité du même nom, entre la Confédération Helvétique et le second Empire Français. Ce document mettait fin à des siècles de contestations territoriales fréquentes et répétées entre les Savoyards puis les Suisses et les communautés du Haut-Jura bourguignonnes puis françaises. La Vallée des Dappes s'étend sur environ 5 km de long

dernier, puis plus tard par l'Etat de Berne et les Rois d'Espagne et de France.

Les Abbés de St-Oyen de Joux possédaient une charte datée de 790 attribuée à Charlemagne, charte qui fut confirmée en 1175 puis 1184 par Frédéric Barberousse, Empereur d'Allemagne, dont relevaient alors le Duché de Savoie et la Comté. Ce document, qui devait par la suite être contesté, fixait la limite orientale des possessions de

LES ROUSSES, village frontalier

St-Oyen par une ligne partant des sources de la Valserine (Le Planet), se dirigeant vers l'arête du Noirmont, puis les entonnoirs du Lac de Joux et se terminant au Mont d'Or (*actuel département du Doubs*).

Des contestations naquirent entre les Chartreux d'Oujon et St-Oyen de Joux. Les premiers produisirent à leur tour une charte signée par Frédéric Barberousse, assignant à leurs domaines la même limite.

Ainsi l'Empereur s'opposait à Charlemagne mais également à lui-même et à ce qu'il avait confirmé en 1175 et 1184.

Ces textes contradictoires, et dit-on souvent falsifiés, allaient dès lors déchaîner des colères et des batailles rangées, surtout à partir de 1550, date du plus important peuplement du plateau des Rousses par des colons venus de SEPTMONCEL, LONGCHAUMOIS et LA MOUILLE.

Aux XV^e et XVI^e siècles, l'histoire de notre petite contrée sera ainsi marquée par des combats que livraient les gens des Rousses, de Bois d'Amont et de la Darbella, à ceux des communes du Lieu, de Morges, d'Arzier et des villages du pied sud de la Dôle.

En 1575, 1588, 1596 et 1603, les délégués du Canton de Berne (*cet état avait en 1536 conquis sur les Ducs de Savoie, le pays de Vaud et distribué leurs biens aux communes*) et de Bourgogne s'étaient réunis pour tenter de fixer une frontière afin de mettre fin aux conflits, incendies, enlèvements réciproques de bétail, qui affligeaient les deux versants de la montagne.

En 1606, une entente s'établit enfin et le "1^{er} Traité des Rousses" fut signé.

La frontière partait alors du Planet (*sources de la Valserine*), joignait le Boulu sur l'actuelle route départementale 25, remontait vers les Jacobeys, passait aux Cressonnières et atteignait le signal du Noirmont, laissant en France le hameau de la Cure. Au-delà du Noirmont, les limites restaient imprécises. La totalité de la Vallée des Dappes était attribuée aux Bernois.

Le second traité des Rousses, signé en 1648, à l'occasion du traité de Westphalie qui attribuait la Comté aux Espagnols, conserve le tracé de 1606 mais précise la limite sous le Crêt des Danses jusqu'au Carroz, actuel poste-frontière helvétique sur la route de Bois d'Amont à la Vallée de Joux.

Lors des guerres d'Italie, Bonaparte, Général en chef, jugea indispensable la construction d'une route de Paris à Milan à travers le massif du Jura. Le projet prévoyait, à partir des Rousses, le passage au col de la Faucille, la descente sur Gex et Genève. De cette ville, la route longeait la rive gauche du Léman, remontait la vallée du Rhône jusqu'à Brig et franchissait le col du Simplon.

Les études préalables conduites dans la région démontrèrent que le tracé imposé par la configuration du sol passait nécessairement par la Vallée des Dappes :

mais celle-ci, depuis 1606, était située sur le territoire du Canton de Berne.

Des négociations s'ouvrirent entre le gouvernement suisse et le Consulat. Par sa déclaration d'août 1802, la Confédération acceptait d'échanger la vallée des Dappes contre le Frickthal, territoire riche et peuplé (20 000 habitants), enclavé dans le Canton d'Argovie et que la France venait d'obtenir de l'Autriche au traité de Lunéville. Signalons en passant que la Suisse gagna à l'échange : la vallée des Dappes était de petite superficie, pauvre et peu peuplée (100 habitants).

Dès 1802, les travaux de construction de la route seront entrepris, souvent sous la protection de l'armée pour empêcher les exactions des Vaudois.

En 1805, sur intervention du Général Ney, on trace une nouvelle limite par l'arête du Noirmont, la Givrine et le sommet de la Dôle.

Selon l'Abbé Berthet, le terrain alors cédé par les Suisses, comprenait 1903 ha attribués en 1811 aux communes des Rousses et de Prémaman.

Après l'effondrement du 1^{er} Empire, la Suisse réclame des réparations et demande le retour de la vallée, sans toutefois proposer de rendre le Frickthal !

Satisfaction lui fut donnée, provisoire par le Traité de Paris en Mai 1814, définitive au Congrès de Vienne.

En 1815, la frontière de 1790 fut rétablie.

A cette époque, les grandes puissances (Angleterre, Autriche, Prusse et Russie) promettaient à la France leur appui pour obtenir restitution de la vallée. En revanche, la Suisse, à l'occasion du Congrès d'Aix-la-Chapelle, demanda aux mêmes grandes puissances de lui confirmer la possession de ce territoire. Elle n'obtint pas de réponse.

En 1825, le bornage de la frontière franco-suisse telle qu'elle avait été fixée par le Traité de Paris puis le Congrès de Vienne fut exécuté. Mais aucune borne ne fut plantée dans la vallée des Dappes ...

Chaque année jusqu'en 1850, la Suisse insista pour obtenir de la France restitution du terrain. Elle n'obtint que des réponses évasives. En fait, le territoire était administré par la Suisse mais la France utilisait et entretenait à ses frais la route de Gex. Cependant, la question de la vallée des Dappes ouvrait une période de crise aiguë, car chaque fois que les autorités suisses voulaient intervenir sur le territoire objet du litige, la France s'y opposait, si bien que pendant plus d'une décennie, aucune des deux puissances ne put exercer d'autorité sur la vallée qui devint un refuge pour les délinquants de toute nature.

En 1857 puis 1858, la France demanda le partage de la vallée de telle sorte que la route de Gex, le territoire situé à l'ouest de celle-ci et une bande de terrain à l'est lui

LES ROUSSES, village frontalier

fussent cédés contre le versement de la somme de trois cent cinquante mille francs (de l'époque).

Après que le Président de la Confédération, Monsieur Staempfli, eut visité les lieux en 1859, les négociations entrèrent dans une voie active et en décembre 1859 fut signé à Berne le "Traité des Dappes" par le Président Steampfli pour la Suisse et par le Marquis de Turgot, ambassadeur à Berne et ministre plénipotentiaire au nom de la France.

La Suisse ratifia le texte le 23 janvier 1963 et la France le 28 mars 1963. Dans la même année, on implanta les bornes frontières.

Par ce traité, la Confédération abandonne à la France et la France reprend possession de la partie de la vallée comprenant :

- le mont des Tuffes et ses versants jusque et y compris la route des Rousses à la Faucille.
- Une bande de terrain au levant de ladite route d'une largeur d'environ 500 pieds suisses (soit 150 m).

La France cède à la Confédération, pour faire partie de l'Etat de Vaud, un territoire d'équivalente contenance, s'étendant du point de bifurcation des routes de St-Cergue et de la Faucille, le long des pentes du Noirmont jusqu'au district de la Vallée de Joux.

La route de Saint-Cergue à partir de la Cure fera partie de cette cession.

Parmi les dispositions de ce traité, on peut relever :

- **L'article 3** : "les habitants suisses ou français disposeront d'un an pour opter en faveur de l'une ou l'autre nation, tout en conservant leur domicile sur le territoire d'origine."

- **L'article 4** : "qui prévoyait l'amélioration du chemin "par les Landes" de façon à le rendre carrossable et à établir une communication directe entre la Cure et Bois d'Amont"

- **L'article 5** : "les communications entre la Vallée de Joux et St-Cergue par la route de Bois d'Amont seront libres de tout droit de transit, de péage et de douane, stipulations valables pour la Poste" (Route Internationale).

Le 30 juin 1864 fut signé à Paris un additif réglant l'exploitation des forêts et terrains limitrophes de la frontière, dans les limites d'une zone neutre de 6 kms de large (portée plus tard à 10 kms) où bois de grumes et fourrages sont autorisés à circuler en franchise.

Le calme était revenu sur la frontière.

Après la guerre de 70, deux propriétaires comprirent tout le parti qu'on pouvait tirer d'une maison à cheval sur la frontière. Il se construisit donc deux maisons dans de telles conditions. Mais les Suisses mirent le holà et une loi fédérale du 28 juin 1893 interdit toute construction à moins de 2 m de la frontière ♦



Erratum

Dans le dernier bulletin municipal n° 10 de Juillet, deux erreurs dont nous nous excusons ont été faites au sujet des Soeurs du Couvent :

Si, à l'origine, elles faisaient bien partie de la congrégation St Joseph de Lyon, depuis 1937, elles avaient été remplacées par les Soeurs Dominicaines Missionnaires de Campagne.

Si, après le couvent, elles ont bien habité à la maison Henri Martin, puis sur la Redoute, à la maison du garde-forestier, elles ont encore déménagé une dernière fois à l'HLM du Rochat.

Nous remercions Mademoiselle M. T. Rosselet d'avoir bien voulu nous apporter ces précisions.

LES ROUSSES, village frontalier

La douane

Vers 1665, le Contrôleur général des Finances, Colbert, tente d'établir une unification fiscale et

douanière sur les droits d'entrée de certaines marchandises. Les nouvelles industries qu'il avait aidées, étaient protégées de la concurrence étrangère par des droits de douane prohibitifs. La levée de ces droits était confiée à une compagnie financière appelée la Ferme Générale, recouvrant aussi d'autres impôts et créée en 1681. Les fermiers généraux disposaient d'une armée de 200 000 "gâpians" ou "gâpions" chargés de percevoir les droits et d'empêcher la contrebande.

La Franche-Comté ne fut néanmoins concernée par ces dispositions qu'à partir de 1678, date du traité de Nimègue, par lequel elle fut cédée à la France.

Avec la Révolution française, le territoire douanier fut unifié, les droits furent perçus à la frontière du pays et non plus aux limites des provinces ; la Ferme Générale céda la place à la régie du Trésor. Un code des douanes fut établi en 1791 et un corps de fonctionnaires de l'administration des douanes fut mis en place ; bras séculier du Blocus

Un peu d'histoire

continental sous Napoléon 1^{er}, elle comptait 40 000 agents en 1806.

En 1948, après la Seconde Guerre mondiale, un nouveau tarif douanier entra en vigueur et l'administration des douanes fut réorganisée pour faire face au développement considérable des échanges. A partir de 1957, date de l'institution de la Communauté Economique Européenne (CEE), l'administration des douanes dut s'adapter à la construction progressive d'un espace douanier intégré ♦



L. Michaux, Edt. Dellegarde (Déposé)
766. LA CURE — Douanes Françaises

Avant 1791, sous le régime de la Ferme Générale, il y avait un bureau frontière à la Darbella.

Vers 1792, il semble qu'une recette principale des douanes était implantée aux Rousses, à la ferme Vandelle située à l'intersection de l'ancienne route de Saint-Cergue et du chemin du Gravier. Le premier receveur se nommait Nicolas Vauthier. La capitainerie des Rousses comprenait les brigades suivantes : les Rousses, la Cure, la Mouille, Longchaumois, Prémanon, la Darbella, la Combe du Lac, Tressus et Petite Joux. En 1816, il y avait sur le territoire communal trois brigades : le village, les Landes et le Gravier, soit un total de 25 agents. Avant la guerre de 14, le bureau principal des douanes se trouvait aux Rousses. Il fut déplacé à la Cure en 1911, ce qui suscita de vives protestations du maire, qui craignait que cela ne cause des difficultés pour les

Organisation territoriale

industriels locaux et ne prive le commerce local du bénéfice que lui procurait l'arrêt de milliers d'automobiles. ♦



LES ROUSSES, village frontalier

L'administration des douanes comportait dès sa création et comporte toujours deux services : celui des bureaux chargé de la perception des droits et taxes et celui des brigades dont l'activité est la surveillance des points de passage, de la ligne frontière et de la zone frontalière.

En 1955, la brigade de surveillance des Rousses se composait de trois agents. A cette date arrivent cinq nouveaux douaniers issus de l'école des brigades de Montbéliard. Le bureau de cette unité se trouvait à l'Aube, petit bâtiment de trois mètres sur trois, à l'intersection de la route du lac et de la route de Bois d'Amont. Il n'existe plus aujourd'hui.

Fonctionnement

Les services de surveillance en campagne s'exécutaient généralement par rondes de deux agents et à pied jusqu'en 1960.

La nuit, ils portaient le "bazar", lit de camp pliable qui permettait une fois installé de se reposer pendant qu'un agent assurait la veille. Pour la petite histoire, rappelons l'usage du "marron d'embuscade", témoin qui doit rester entre les mains de l'homme de repos et qui lui est réclamé par le veilleur au moment où celui-ci a terminé son quart. Cet usage fut supprimé en 1892. Des baraques abris avaient été édifiées pour apporter un peu de confort dans l'exécution du service. Sur le territoire communal, il en existe encore deux, en mauvais état : l'une est située dans la carrière des Landes devant, l'autre se trouve en

bordure de la Nationale 5, 300 mètres après la carrière Ponthus. Une troisième existait au carrefour de la route du Génie et de la route des Rousses en Bas et fut supprimée lors des travaux d'élargissement de ce carrefour ♦

LES ROUSSES (Jura) — L'Aube et le Nolrmont



La cabane des douaniers à l'Aube.

Le terrain d'activité de cette brigade était la "penthière". Elle était délimitée par la ligne frontière, la borne située à l'est de la maison Tati à la Cure, le Bief de la Chaille, le Sagy Bas, Trélarce, la forêt du Risoux (partie), l'étang Paget et la planche Paget.



BOIS-D'AMONT — La Frontière et la Douane française

Les douaniers à la frontière de Bois d'Amont. On voit le panneau "France" à droite. Nous sommes vers chez Jean Cretin Maintenez.

LES ROUSSES, village frontalier

Immobilier

En 1934, le bureau de la Cure est construit. En 1960, achat par l'administration de l'immeuble appelé autrefois "le Château" aux Rousses d'Amont. Reconstruction de 7 logements et bureaux et construction d'un garage. La caserne de la Cure fut édiflée en 1962 pour 10 appartements.

En 1976, aux Rousses en Bas, est construit un immeuble de 10 appartements ainsi qu'un ensemble administratif (bureaux et garages).

Enfin, en 1987 est construite au poste frontière au milieu de la route ce que l'on appelle "l'aubette touristique", (l'aquarium, quoi !) où se tiennent douaniers et policiers ♦

Caserne des douanes à la Chaux-Sèche



En 1948 est installée au Fort des Rousses une école de ski. Son but était de former des douaniers skieurs

Le ski en douane



Patrouille de douaniers en ski

pour la surveillance hivernale et de créer un esprit d'émulation et de collaboration dans l'exécution du service. La brigade des douaniers skieurs comptait 14 membres, bénéficiant de stages d'entraînement physique pour le service hivernal sur la frontière.

Pour juger du développement des aptitudes et de l'endurance de ses agents, l'administration des douanes organise depuis 1956 des compétitions annuelles pour les divisions et les

directions de montagne. Le ski-club des douanes compta rapidement des skieurs de haut niveau, s'illustrant en fond spécial, biathlon, saut, combiné. La traversée du Massacre est l'une des épreuves traditionnelles organisées par ce club. La brigade spéciale n'existe plus depuis 1997. Enfin il faut rappeler que les douanes participèrent pour près de la moitié à la construction de l'Ecole Nationale de Ski de fond et de saut des Jacobeys dans les années 70 et administrèrent conjointement cette Ecole pendant près de 25 ans avec le ministère de la Jeunesse et des Sports ♦



Douaniers et gendarmes au Risoux

LES ROUSSES, village frontalier

La douane actuelle

Jusqu'en 1988 sur notre secteur, il y avait trois brigades (*Bois d'Amont, la Cure, les Rousses pour la brigade mobile*) totalisant 37 douaniers. A cette date, on procéda à un regroupement et sur le territoire communal il n'existe plus maintenant qu'une seule unité de 24 agents. C'est une brigade nommée Brigade de Contrôle et de Surveillance (B.C.S). Son travail s'articule autour de la surveillance de la zone frontière, des points de passage : la Cure 24 heures sur 24, Bois d'Amont de 6 heures à 20 heures. Il faut y ajouter la recherche de stupéfiants, le contrôle des capitaux au-delà de 50 000 francs et les opérations commerciales du secteur à la place du bureau fermé en 1993. Depuis janvier 1988, il n'y a plus de service de police la nuit à la Cure, les douaniers assurant seuls la garde et depuis janvier 1999, le poste de douane suisse est fermé la nuit ♦



Départ en embuscade sur le chemin de ronde du Fort. Harnachés comme des baudets, ils partent pour des heures.

Une convention datant de 1938 régit les régimes spéciaux pour les communes ayant une partie de leur territoire à moins de 10 km à vol d'oiseau de la ligne frontière. Les produits admis au bénéfice des régimes spéciaux sont les animaux, les produits récoltés (le bois par exemple), les produits laitiers. Cette convention concerne l'exploitation agricole et celle des forêts. Elle facilite les échanges entre les zones suisse et française (en deçà de 10km). Les exploitants peuvent circuler librement d'une zone à l'autre et bénéficient d'une franchise de droits et taxes.

La zone frontalière

En ce qui concerne le bétail, de nombreuses génisses passent chaque année la frontière dans le sens Suisse-France, pour venir pâturer les alpages français en été. Normalement et depuis 1995, il n'existe plus que deux points de passage pour le bétail suisse (Bâle et Bardonnex). Une dérogation permet néanmoins le passage des vaches suisses à la Cure, sous stricte surveillance sanitaire par un vétérinaire suisse et un vétérinaire français. La douane française perçoit une taxe de 50 francs par tonne qui est ensuite versée à la DDA ♦

LES ROUSSES, village frontalier

Les frontaliers

Ils sont nombreux chaque jour à franchir la frontière pour aller travailler en Suisse. Marché de l'emploi favorable, salaires attractifs, déplacements devenus plus faciles, tout cela peut inciter à faire ce choix. La situation n'a pas toujours été telle qu'elle est aujourd'hui. Il semble que les premiers frontaliers, peu nombreux d'ailleurs, ont commencé dans les années 55 (*le plus ancien fut peut-être Paul Ecuyer en 1954*). Avant la guerre, le mouvement était plutôt en sens inverse. Dans les années 50, les salaires étaient comparables des deux côtés et le taux de change n'était pas très éloigné du "franc pour

franc". En 1968 encore, le franc suisse s'échange à 1,13. A cette date, un salaire d'ouvrier est de l'ordre de 600 francs en France alors que celui d'un frontalier peut être évalué après conversion à environ 900 francs, mais sans les retenues pour retraite et maladie.

En 30 ans, le phénomène frontalier s'est considérablement amplifié et les chiffres sont maintenant impressionnants. On dénombre quotidiennement environ 800 passages à la Cure et 900 à Bois d'Amont. La population frontalière des Rousses est difficile à évaluer en nombre mais il est probable qu'elle avoisine les 500 ♦

Histoires de frontière

Depuis toujours sans doute, la proximité de la frontière a incité les habitants des deux pays voisins à échanger et à communiquer, soit à titre individuel, soit d'une manière plus collective ou officielle. L'association franco-suisse, vieille de douze ans, ne fait que concrétiser des rapports amicaux bien plus anciens. Il y a des mariages franco-suisse. Il y eut des Suisses venant s'installer en France et y faisant souche. Probablement l'inverse aussi.

On franchit tout naturellement la frontière, dans les deux sens, pour participer à des fêtes (*14 juillet et 1^{er} août par exemple*), pour se procurer des produits ou denrées dans des conditions plus avantageuses que dans son propre pays. Les commerçants de part et d'autre de la frontière le savent bien et sont les premiers à ressentir les effets des fluctuations monétaires.

L'abbé Berthet raconte que, durant la guerre de 14, des journaux suisses étaient déposés sur une des bornes de la frontière. Le marchand de journaux venait les y chercher

et ainsi les Rousselands furent informés des derniers développements de la guerre mieux et plus vite que par les communiqués officiels.

En Août 1944, fuyant devant les Allemands, nombre de Rousselands passèrent en Suisse, qui vers la Vallée de Joux, qui vers Saint-Cergue, en franchissant à pied le Noirmont. Ils y trouvèrent un accueil compatissant et un premier refuge.

Dans les années d'après-guerre, en période de rationnement, la Cure était le but tout désigné de la promenade dominicale : on venait s'y procurer du sucre, du riz, du café, du chocolat, du tabac, du pain blanc ...

On se souvient encore que durant la crise de Suez en 1956, l'essence devenant rare en France, on put se dépanner en Suisse en dépit des contrôles rigoureux des douaniers français.

Rappelons enfin la coopération franco-suisse qui conduisit à l'établissement de la ligne Nyon-St-Cergue-Morez par le tram ♦

Petits arrangements entre amis

De nos jours, et plus officiellement, des collaborations, des contacts, des arrangements existent entre les deux pays dans des domaines variés :

- **EDUCATION** : des enfants suisses sont scolarisés dans les écoles primaires des Rousses, tout à fait officiellement. La chose fait l'objet d'une convention entre les communes des Rousses et de Saint-Cergue, réglant notamment les modalités financières d'un tel arrangement. Un collégien fréquente le collège du RoCHAT. Inversement, il arrive que des élèves français s'inscrivent à l'Ecole Technique de la Vallée de Joux. La formation et la pédagogie s'inspirent d'une autre philosophie qu'en France et certains y trouvent mieux leur compte. Cette année, par exemple, ce

sont dix-huit jeunes Français, dont huit Rousselands, qui sont régulièrement inscrits dans cette école. Un cursus de 4 ans conduit à des métiers de technicien, micro-mécanicien, horloger ou bijoutier. Dix-huit autres Français, adultes déjà dans la vie active, fréquentent aussi cette école en cours du soir pour un complément de formation.

- **EAU** : aux termes d'une convention, le Syndicat Intercommunal des Eaux du plateau des Rousses fournit de l'eau à la commune de Saint-Cergue pour l'approvisionnement en eau potable des maisons de la Cure suisse et aussi de la Givrine. Inversement et compte-tenu de la topographie, les eaux usées provenant du même secteur sont acheminées vers le réseau d'égouts des Rousses et rejoindront la station d'épuration de Morez.

LES ROUSSES, village frontalier

- **SANTÉ** : lors de la création de l'hôpital du Sentier en 1934, la commune des Rousses finançait trois lits. L'habitude s'est un peu perdue maintenant (*mais elle se maintient à Bois d'Amont pour un peu de temps encore!*) de se tourner vers la Vallée de Joux pour les soins médicaux et notamment pour la maternité. Une convention fort ancienne et toujours en vigueur permet aux médecins des deux pays de passer la frontière pour soigner les malades.

- **SKI ET TOURISME**: est-il besoin de rappeler que nos pistes de ski sont situées en partie sur territoire suisse. Il s'agit de celles du Noirmont d'une part, d'exploitation française, de celles de la Dôle d'autre part, exploitées par les Suisses. On a fini par s'entendre pour commercialiser un forfait franco-suisse permettant d'utiliser les remontées mécaniques des deux pays.

La liaison des pistes de ski alpin entre les deux principaux massifs de la Station (les Jouvencelles et la Dôle) sera effective dès l'hiver 2001-2002. L'aménagement d'une nouvelle piste à partir du sommet des Jouvencelles permettra, par le biais d'un passage supérieur sur la Nationale 5, de rejoindre le téléski des Dappes-Dôle. Après avoir profité du superbe domaine skiable de la Dôle, les skieurs pourront rejoindre le téléski du Balancier en empruntant un passage inférieur au niveau de l'ASPTT. Cet aménagement devrait être complété dans les années à venir par l'installation d'un télésiège entre le pied de la Dôle et le sommet des Jouvencelles.

Côté suisse, un ambitieux projet de réhabilitation des remontées mécaniques est à l'étude ainsi que l'aménagement d'une importante station d'accueil.

Si la complexité des différents systèmes administratifs rend difficile le montage des opérations, la volonté de tous les acteurs reste un gage de réussite.

Le ski de fond n'échappe pas à la logique transfrontalière et depuis de nombreuses années, les pistes suisses et françaises se rejoignent, se complètent et forment sans doute le plus beau réseau européen de pistes de ski de fond. Un effort particulier a été fait pour le traçage des pistes, de sorte que la liaison d'un pays à l'autre puisse se faire aisément. A la suite d'accords informels, les engins de damage, qui ne passent pas la frontière, s'en approchent aussi près que possible. Ainsi, à Bois d'Amont, au fond de la vallée, on passe sans s'en apercevoir sur les pistes du Brassus. Une autre liaison est possible derrière le chalet ASPTT aux Dappes, avec les pistes suisses venant de la Givrine par la Trélasse. A la Cure, les choses sont devenues plus difficiles depuis la construction du lotissement de la Bouriaz par où passait la piste de la Givrine à la frontière. On est à la recherche d'un nouveau tracé qui doit, en tout état de cause, rester visible de la route pour la surveillance par les douanes et polices des deux pays.

L'aspect financier vient de faire l'objet d'un accord entre les deux pays. La redevance acquittée par les fondeurs en Suisse comme en France permettait déjà de skier dans les deux pays (*du moins pour les badges annuels et hebdomadaires*). Mais le coût de cette redevance étant sensiblement moins élevé en Suisse, il est convenu que les skieurs suisses qui empruntent les pistes françaises devront payer un supplément sous forme de vignette. Les

15 Francs suisses que coûte cette vignette sont ainsi répartis : 6 F pour les Suisses, 6 F pour les Français, les 3 F restants servant à la promotion franco-suisse du ski de fond.

En ce qui concerne le tourisme estival, les sentiers pédestres, les itinéraires VTT, les parapentes et delta-planes ignorent bien souvent les tracés frontaliers. Les bornes frontières font cependant parler l'Histoire, et l'amabilité des douaniers français et des garde-frontière suisses ne fait que souligner les rapports amicaux tissés de part et d'autre de la frontière.

Certes, des discordes subsistent que l'on a plaisir à alimenter car elles sont l'occasion de soirées bien agréables au cours desquelles, depuis des générations, des controverses d'une extrême importance ne trouveront jamais de solution : vin blanc du Jura ou vin blanc suisse, Gruyère ou Comté, fondue jurassienne ou fondue suisse, vacherin ou Mont d'Or, etc... Il n'y aura jamais d'accord et sans doute est-ce bien ainsi...

- **POMPIERS** : le 5 novembre 1957, un terrible incendie attisé par un vent violent, ravagea une partie du village de Bois d'Amont. Sept maisons furent incendiées. Ce jour-là, outre les corps de pompiers français de Bois d'Amont, les Rousses, la Cure, la Doye, Morez, Septmoncel et Saint-Claude, on appela en renfort les pompiers de la commune du Chenit (vallée de Joux). Las ! ceux-ci s'aperçurent vite qu'ils ne pouvaient pas raccorder leurs lances aux bornes françaises. A l'initiative du major Piguët (le Chenit) et du commandant Gerlach (France), on décida de rencontres et de manoeuvres communes afin de resserrer les liens entre les sapeurs-pompiers français et suisses, de coordonner les méthodes et les moyens, d'adapter les différents engins mis en service (*on commença naturellement par créer un raccord franco-suisse*) en cas de participation collective à un éventuel sinistre. Des exercices communs eurent lieu dès 1958 aux Rousses puis à tour de rôle dans les communes concernées : le Chenit, Bois d'Amont, Morez, les Rousses. Les résultats furent jugés satisfaisants et bénéfiques, si bien que le 11 novembre 1969, une nouvelle réunion se tint à Bois d'Amont où l'on décida de pérenniser ces rencontres et de créer une "association franco-suisse des sapeurs-pompiers" dont le but est de "coordonner et d'améliorer les moyens de lutte contre un éventuel sinistre, ainsi que de resserrer les liens d'amitié qui existent entre les sapeurs-pompiers des deux pays voisins et amis". Le corps de sapeurs-pompiers de Saint-Cergue resta tout d'abord à l'écart de ces manoeuvres. Il s'y joignit après l'incendie du motel de la Cure dans les années 70 et à la demande du lieutenant Tissot. Ce sont donc cinq villes ou villages (3 français, 2 suisses) qui organisent à tour de rôle ces rencontres manoeuvrières maintenant bien assises. Elles ont eu lieu cette année au Sentier et reviendront aux Rousses en 2004.

Enfin, les maires des Rousses et de Bois d'Amont, les syndics du Chenit, du Lieu et de l'Abbaye se rencontrent régulièrement chaque année, dans le cadre du GRIM pour faire le point sur le problème transfrontalier de l'eau et de l'assainissement, particulièrement sur la qualité de l'eau de l'Orbe issue du lac des Rousses ♦